ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 53083

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'apprentissage de l'allemand dans le système éducatif français. Réputé difficile et peu utile, l'apprentissage de l'allemand est en chute libre : alors qu'au total, le nombre d'anglicistes ne cesse d'augmenter (91 % des collégiens prennent l'anglais en première langue), celui des germanistes ne cesse de baisser depuis une dizaine d'années. Le phénomène s'accélère depuis 5 ans avec une baisse d'1 % chaque année. En 2004, ils ne sont plus que 17 %, de la sixième à la terminale, à étudier l'allemand, contre 20 % en 2000. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin d'inciter les élèves à étudier l'allemand.

Texte de la réponse

La commémoration du quarantième anniversaire du traité de l'Élysée, le 22 janvier 2003, a été l'occasion de prendre des décisions destinées à enrayer la chute préoccupante des effectifs d'élèves étudiant l'allemand. Désormais, chaque 22 janvier est consacré, dans tous les établissements scolaires de part et d'autre du Rhin, à la célébration de la langue et de la culture du partenaire afin d'en donner une image positive et attractive. À la suite du conseil franco-allemand de Berlin, en octobre 2004, qui a fixé aux deux pays des objectifs volontaristes, le ministre de l'éducation nationale et le ministre plénipotentiaire de la République fédérale d'Allemagne pour les affaires culturelles franco-allemandes ont annoncé, à Sarrebruck le 12 novembre dernier, un plan d'action pour la langue du partenaire aux recteurs d'académie français et aux responsables des autorités éducatives allemandes. Ce plan comporte plusieurs mesures applicables en France (avec des dispositions équivalentes en Allemagne) : mise en place à la fin du collège d'une certification de langue institutionnelle sur la base du cadre européen de référence ; maintien de l'enseignement de l'allemand sur la totalité du territoire des académies ; augmentation de 20 % en cinq ans de la proportion des élèves apprenant l'allemand à l'école primaire (objectif chiffré qui figure également dans le rapport annexé à la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école adoptée par le Parlement) ; poursuite de l'enseignement de l'allemand au collège partout où il est assuré à l'école et augmentation de 50 % en cinq ans du nombre de classes bi-langues anglais/allemand en sixième. Une brochure visant à promouvoir l'apprentissage de la langue allemande auprès des parents d'élèves de CE1, CM2 et de 5e a déjà été diffusée à 800 000 exemplaires.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marc Roubaud
Circonscription : Gard (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 53083
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE53083

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 décembre 2004, page 9611
Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4612